

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 1^{er} décembre 2016

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 1^{er} décembre 2016

D/2016-022

Aujourd'hui, mardi 21 juin 2016 à 10 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU, LIRE et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

A titre de suppléants :

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, BOISSEAU, WALRYCK et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2016

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20161201-2016_022-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2016/022

Prix du repas solidurable

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire (ESS), la ville de Bordeaux organise des actions dans les écoles avec les acteurs locaux, notamment un repas solidaire servi aux enfants.

Ce repas est simplifié par rapport au repas habituellement servi et a pour but de réduire le plus possible la production de déchets et de dégager exceptionnellement une économie sur le coût facturé.

Pour chaque repas consommé, la ville de Bordeaux reversera à la Banque Alimentaire une aide qui lui permettra de redistribuer des repas.

La présente Délibération a pour objet de décider des prix de repas applicables aux différents convives servis dans le cadre du repas solidurable.

TYPES DE REPAS	PRIX REPAS HABITUEL H.T.	PRIX REPAS SOLIDURABLE H.T.
SCOLAIRES MATERNELS	4,15 €	3,49 €
SCOLAIRES PRIMAIRES	4,45 €	3,70 €
ADULTES SCOLAIRES	4,94 €	4,00 €

L'économie générée est estimée à 11.679,70 € HT (12.322,08 € TTC).

LE COMITE SYNDICAL

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Autorise la délibération fixant le prix de repas solidurable à :

TYPES DE REPAS	PRIX REPAS SOLIDURABLE H.T.
SCOLAIRES MATERNELS	3,49 €
SCOLAIRES PRIMAIRES	3,70 €
ADULTES SCOLAIRES	4,00 €

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 1^{er} décembre 2016

La Présidente,



Emmanuelle CUNY